



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procurations : 0

Date de convocation : 25 mars 2025

Date d'affichage : 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Fabrice BACCOUT, Maire.

Présents : Mr Fabrice BACCOUT, Mme Evelyne VIREMOUNEIX, Mr Jean-Jacques DESJARDINS, Mme Gislhaine CLOEZ, Mr Jean-François GRASSART, Mme Marie-Christine BACCOUT, Mr Thomas QUENNESON, Mr Pascal VERHAEGUE.

Absents : Mme Virginie LANTOINE, Mr François-Xavier LORRIAUX.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VIREMOUNEIX

Délibération N° 2025-01 :

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2024

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée pour ce sujet par Mme Marie-Christine BACCOUT.

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	272 794,38 €	328 870,36 €	56 075,98 €
	Section d'investissement	355 108,22 €	257 932,28 €	- 97 175,94 €
Reports de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	/	184 105,69 €	184 105,69 €
	Section d'investissement	88 979,38 €	/	- 88 979,38 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024		716 881,98 €	770 908,33 €	54 026,35 €
Restes à réaliser	Section d'investissement		68 691,84 €	68 691,84 €
RESULTAT FINAL 2024		716 881,98 €	839 600,17 €	122 718,19 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024.

- Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme La Présidente :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique pour l'année 2024.

PRIE Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai de bien vouloir viser les dispositions ci-dessus.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le : **15 AVR. 2025**

Et publication le : **15 AVR. 2025**

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Mme Marie-Christine BACCOUT




La secrétaire de séance,

Mme Evelyne VIREMOUNEIX

